



Solidaire
depuis 1921

Mémoire présenté par la
Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Au ministère de la Langue française
dans le cadre de la consultation pour alimenter la réflexion
sur l'avenir de la langue française

28 avril 2023

Confédération des syndicats nationaux
1601, av. De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
Tél. : 514 598-2271
Télec. : 514 598-2052
www.csn.qc.ca

Table des matières

Présentation.....	5
Introduction.....	5
Travailler en français : un droit.....	7
Francisation Québec et l'intervention en entreprise	7
Quelques idées de pratiques porteuses pour favoriser l'accueil et l'intégration en français des personnes immigrantes au Québec	8
Quelles sont les pratiques porteuses pour accroître la fréquentation et la découvrabilité des produits culturels francophones, notamment chez les jeunes?.....	9
Quelles sont les pratiques porteuses pour accroître la maîtrise de la langue française par les élèves et les étudiantes et étudiants québécois?	11
Quelles sont les pratiques porteuses pour accroître la visibilité et la capacité d'attraction des universités québécoises francophones?.....	12
Quelles sont les pratiques porteuses pour accroître la production, la diffusion, la découvrabilité et la vulgarisation des contenus scientifiques en français?	13
Conclusion	15
Sommaire de gestion	17

Présentation

Fondée en 1921, la CSN est la première grande centrale syndicale québécoise. Composée de près de 1 600 syndicats, elle défend plus de 330 000 travailleuses et travailleurs de tous les secteurs d'activité sur l'ensemble du territoire. Depuis sa fondation, elle a pris part à la plupart des débats ayant traversé la société québécoise et a toujours pris parti pour une société plus solidaire, plus démocratique, plus équitable et plus durable.

Compte tenu du court délai de la consultation et bien que l'ensemble de nos fédérations affiliées soit confronté aux enjeux liés au recul du français au travail, nous avons consulté trois fédérations plus directement interpellées par les questions suggérées dans le cadre de la présente consultation, car elles rassemblent de nombreux producteurs de culture française. La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) réunit plus d'une centaine de syndicats qui représentent près de 35 000 membres dans 45 syndicats de cégeps (collèges d'enseignement général et professionnel), 42 syndicats d'établissements d'enseignement privés et 13 syndicats d'établissements universitaires. La Fédération des professionnelles (FP-CSN) compte près d'une cinquantaine de syndicats représentant plus de 10 000 membres, notamment des syndicats de professeurs d'université et de professionnels non enseignants du niveau postsecondaire. La Fédération nationale des communications et de la culture (FNCC) regroupe près de 90 syndicats représentant environ 6 000 membres œuvrant dans les secteurs des médias, des communications, de la culture et des arts.

Introduction

Le 28 mars dernier, le ministre de la Langue française, Jean-François Roberge, lançait une double consultation pour cibler les priorités gouvernementales et contribuer aux travaux du Groupe d'action pour l'avenir de la langue française. Comme il est mentionné dans le communiqué du ministre, ce groupe a été créé « en réaction aux statistiques qui démontrent le constant recul et le statut précaire du français ».

Le ministre a choisi une formule de double consultation : une consultation de type sondage ouvert au grand public et une consultation invitant les chercheuses et les chercheurs, les spécialistes, les organismes et les groupes de la société civile à déposer un mémoire afin de l'alimenter de propositions structurantes.

Travailler en français : un droit

À toutes les époques de son histoire, la CSN s'est rangée sans hésitation du côté de la défense et de la promotion de la langue française. Que ce soit au moment de l'adoption du « bill 63 » en 1969, du « bill 22 » en 1974, de la loi 101 en 1977, de la loi 178 en 1989, de la loi 89 en 1994 ou de la loi 96 en 2022, la CSN a toujours fortement défendu et soutenu les interventions étatiques y contribuant et combattu celles qui occasionnaient des reculs. Ce combat est à l'origine même de la naissance de la CSN : la langue des employeurs et la langue habituelle des syndicats internationaux hégémoniques au Québec à l'époque étaient l'anglais. Les fondatrices et les fondateurs n'ont pas voulu se donner uniquement des syndicats catholiques, mais également francophones, où les travailleuses et les travailleurs pourraient pleinement participer dans leur langue aux décisions qui concernent leur vie au travail. Cet enjeu était d'ailleurs au cœur du conflit Price en 1943 qui allait mener à l'adoption de l'ancêtre du Code du travail du Québec. Marcel Pepin le rappelait dans son rapport moral *Vivre à notre goût* au congrès de la CSN de 1974 : *Pour la CSN, on le voit, le français au travail est une lutte ouvrière en même temps que nationale. Car la langue est aussi un des éléments qui font qu'un travailleur est respecté dans son travail et dans sa vie. Pour un travailleur québécois francophone, travailler dans sa langue est un droit pour lequel il faut lutter au même titre que le droit à la santé et à des conditions de travail humaines.* Pour la centrale, la lutte des travailleuses et des travailleurs dans la défense de l'utilisation du français au travail est intimement liée à la lutte de la nation québécoise contre les forces cherchant à maintenir une domination politique, économique et sociale.

C'est dans ce même esprit que nous soumettons ce mémoire au ministère de la Langue française. Les différents enjeux entourant la langue française, que ce soit en tant que langue de travail, langue commune ou langue de l'État du Québec, sont fréquemment en débat à l'intérieur de la centrale. Nous sortons d'ailleurs à peine d'une journée de réflexion sur les pistes d'action syndicale pour la défense du français au travail, réflexions qui viendront, dans les prochains mois, enrichir le travail de la CSN et de ses organisations affiliées. Nous nous appuyons donc sur les nombreuses positions et revendications qui sont prises à l'intérieur des instances et de différents groupes de travail de l'organisation pour vous présenter quelques pistes de réflexion à la plupart des questions suggérées pour la discussion.

Francisation Québec et l'intervention en entreprise

Pour les besoins de l'exercice auquel nous sommes conviés, nous allons nous en tenir à la plupart des questions suggérées pour la consultation. Nous voulons toutefois identifier préalablement un enjeu qui n'est pas soulevé par ces questions : la mise en place de l'organisme Francisation Québec et l'intervention nécessaire en entreprise.

Il est connu que le travail est un des plus puissants vecteurs de socialisation et d'intégration :

- Une démarche de francisation élaborée par et pour le milieu de travail est particulièrement efficace;

- Une telle démarche mobilise l'ensemble des acteurs du milieu, c'est-à-dire tant l'employeur que le syndicat et les travailleurs;
- Une telle démarche repose et s'ancre dans la réalité du milieu de travail (le matériel utilisé pour la francisation reprend le matériel de travail, comme des guides ou des manuels utiles, au quotidien, pour le travailleur ou la travailleuse, par exemple);
- Une telle démarche a de meilleures chances d'être bénéfique, à long terme, pour l'apprenant puisqu'il bénéficie de bonnes conditions d'apprentissage ainsi que du soutien de son milieu de travail;
- Une telle démarche se fait durant les heures de travail, ce qui contribue grandement à la réussite et à la persévérance de l'apprenant (comparativement aux soirs ou aux fins de semaine, par exemple).

La Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) s'appuie sur un large réseau ancré sur le terrain ainsi que sur une importante expertise accumulée au fil du temps¹. Attendu la place unique et avantageuse de la CPMT, son absence au sein du très nouvellement institué Francisation Québec est incompréhensible.

Il est urgent d'agir : Francisation Québec annonce qu'il y aura incessamment une offre plus flexible de francisation, notamment en se rapprochant des milieux de travail. Dès lors, nous nous expliquons mal que le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) via Francisation Québec souhaite se priver d'une telle expertise et d'un tel réseau de connaissance des milieux de travail. Nous estimons aussi que l'absence de la CPMT à l'un ou l'autre des comités de Francisation Québec entraînera aussi de la confusion et du dédoublement puisqu'il existe des programmes de la CPMT en francisation, financés par le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Mobiliser la CPMT et les partenaires qui la composent est le meilleur garant de la réussite de la démarche de rapprochement de la stratégie de francisation vers les milieux de travail. Il est important pour nous que la CPMT participe, au sein de Planification Québec, à la bonification et à la planification de l'offre de service en entreprise.

Quelques idées de pratiques porteuses pour favoriser l'accueil et l'intégration en français des personnes immigrantes au Québec

Au-delà de sa participation ou non au sein de Francisation Québec, le gouvernement du Québec doit de façon impérative impliquer la Commission des partenaires du marché du travail en matière de francisation et de planification de l'immigration économique en général.

¹ La CPMT s'appuie sur un réseau de partenaires qui inclut : 8 comités consultatifs qui se concentrent sur les enjeux de groupes sous-représentés sur le marché du travail; 29 comités sectoriels de main-d'œuvre; 17 conseils régionaux des partenaires du marché du travail ainsi que le Conseil emploi métropole. Ce réseau est constitué d'environ mille personnes, réparties sur l'ensemble du territoire, qui travaillent de concert dans l'objectif de la formation de la main-d'œuvre pour mettre en place des solutions adaptées aux besoins communs de la main-d'œuvre dont la francisation fait partie.

Et quoi que pense le gouvernement de notre questionnement sur l'absence de la CPMT à la participation de la planification de l'offre de service en entreprise de Francisation Québec, nous croyons que si le rapprochement des milieux de travail est un incontournable pour la francisation en général, il l'est d'autant plus pour les personnes immigrantes. Le gouvernement du Québec doit accélérer, financer et renforcer la mise en œuvre des programmes d'apprentissage du français (francisation) en milieu de travail, durant la semaine normale de travail et sans perte de rémunération pour les travailleuses et les travailleurs immigrants.

Et si ce n'est pas par l'entremise de la CPMT dans laquelle le mouvement syndical est un partenaire essentiel de la stratégie de formation professionnelle, le gouvernement du Québec doit clarifier le rôle et les moyens de Francisation Québec et s'assurer de la participation du mouvement syndical à la planification de l'offre de cours de français en milieu de travail. Faire autrement serait se priver d'une force de mobilisation importante des travailleuses et des travailleurs dans l'objectif de francisation et d'intégration des personnes immigrantes.

L'acceptation des candidatures au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) par le gouvernement du Québec doit être rendue conditionnelle à un engagement de francisation de la part des employeurs dès l'arrivée des personnes immigrantes en sol québécois, lorsque les travailleurs étrangers temporaires (TET) recrutés proviennent de pays non francophones. La mise en place de cette mesure contribuerait à rehausser l'accès à la résidence permanente des TET.

Le gouvernement du Québec doit aussi clarifier les obligations des employeurs en matière de francisation lorsqu'ils accueillent des travailleurs d'agences de placement, et s'assurer que ces derniers sont inclus dans le calcul du nombre de personnes en emploi dans l'entreprise, conformément aux nouvelles dispositions de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec*.

Quelles sont les pratiques porteuses pour accroître la fréquentation et la découvrabilité des produits culturels francophones, notamment chez les jeunes?

Mentionnons d'entrée de jeu que toutes les suggestions sur ce sujet dans le questionnaire-priorisation des actions gouvernementales de la consultation du grand public sont intéressantes, mais sont insuffisantes. C'est à un vaste chantier que l'État doit s'attaquer pour le développement d'un secteur culturel francophone attractif et fort qui contribuera à faire du français la langue commune.

Quel hasard! La consultation du ministre a été lancée à peu près au même moment où le Comité sectoriel de main-d'œuvre en culture (communément appelé Compétence Culture)² vient d'adopter son Plan d'action pour les ressources humaines 2023-2028³. Le diagnostic posé sur le secteur d'activité est alarmant. On observe une diminution de plus de 20 % de la part de la culture dans le PIB de l'économie québécoise de 2010 à 2020. La rémunération est plus faible dans ce secteur que dans les autres. La précarité des emplois, le travail atypique, la nécessité de trouver un emploi dans un autre secteur pour pouvoir continuer à œuvrer dans le secteur de la culture et l'absence de filet social adéquat et adapté sont autant de conditions de travail qui rendent ce secteur si peu attrayant.

Avec l'accélération des pénuries de main-d'œuvre appréhendées pour les prochaines décennies, nous courons à un désastre collectif si l'État ne s'attaque pas à l'amélioration des conditions de travail de ces travailleuses et de ces travailleurs et n'appuie pas plus énergiquement le secteur. Les jeunes qui produisent de la culture francophone voudront de moins en moins s'y investir et plutôt chercher à atteindre les marchés anglophones. À terme, il y aura moins de producteurs de culture québécoise. Si l'on souhaite que la culture québécoise francophone soit davantage fréquentée, encore faut-il qu'il s'en produise et que l'on s'y reconnaisse.

Avec la libéralisation des marchés et les nouvelles technologies de l'information et des communications, la mondialisation en culture et communication entraîne naturellement un contrôle par de grandes entreprises américaines; cela exerce une énorme pression sur l'écosystème culturel québécois. Cet impérialisme culturel agit certes sur l'ensemble des cultures nationales, mais pour le Québec, entouré de tous côtés par la culture anglophone, il représente un danger imminent pour une culture originale francophone en Amérique.

Pour la CSN, l'enjeu est éminemment politique. La lutte pour la langue française est « (...) un levier contre les forces de domination économique, politique et sociale⁴. » L'État québécois doit y jouer un rôle fondamental et structurant. Cela a pris plus de 40 ans avant de commencer à mettre en branle l'exemplarité de l'État dans l'utilisation élargie du français dans ses activités et celles de l'ensemble de l'appareil étatique. Nous sentons que le gouvernement actuel a une réelle volonté d'agir. Nous le pressons d'agir aussi de façon exemplaire quant à la promotion de la culture francophone⁵, en développant un leadership dans une vision claire des actions à entreprendre, ainsi qu'un soutien financier accru. Si on laisse agir les seules forces du marché, l'anglicisation et l'américanisation de la culture

² Les comités sectoriels de main-d'œuvre (CSMO) sont des organismes autonomes partenaires de la CPMT. Les membres des CSMO se mobilisent et se concertent pour mettre en place des solutions adaptées aux besoins communs de la main-d'œuvre, notamment de poser un diagnostic sur les principaux enjeux de main-d'œuvre, d'élaborer et de mettre en œuvre les actions nécessaires pour remédier aux problèmes de main-d'œuvre et aux besoins en développement de la main-d'œuvre de leur secteur d'activité.

³ [Comités sectoriels de main-d'œuvre - Commission des partenaires du marché du travail \(gouv.qc.ca\)](https://www.competenceculture.ca/)

⁴ [Culture en action – Discussion entre tous les acteurs de la culture \(competenceculture.ca\)](https://www.competenceculture.ca/)

⁴ *Vivre à notre goût*. Rapport moral du Président général de la CSN. Congrès de 1974, p. 140.

⁵ Peu après son arrivée au pouvoir, le premier ministre a fait une annonce quant à la diffusion de la musique francophone dans tous les lieux publics des organismes de l'État. Ce fut salué, mais combien de redevances, de retombées réelles pour les artistes?

québécoise sont inéluctables. Il est urgent de faire contrepoids aux pressions du marché anglophone en soutenant fortement le secteur culturel francophone. Les investissements dans ce secteur ont de grands effets multiplicateurs dans l'économie québécoise. Il faut en finir avec le discours qui présente systématiquement l'injection de fonds en culture comme une dépense, alors qu'il s'agit certes d'un investissement dans l'économie, mais d'abord et avant tout, d'un investissement dans le maintien de notre spécificité culturelle.

Il est aussi nécessaire d'inverser la logique. Il ne suffit pas d'amener les jeunes à fréquenter les produits culturels québécois; il faut amener la culture québécoise vers les jeunes, de toutes les cultures et de toutes les couches de la société, pour qu'ils s'en imprègnent. Télé-Québec est une institution essentielle dans la création et la transmission d'une culture québécoise originale. On doit maintenir ses missions essentielles en culture et en éducation. Cette institution se doit d'être valorisée afin qu'elle soit capable d'agir, de réfléchir et de se développer, tant sur l'angle de la promotion de la langue française que de la découvrabilité de notre culture québécoise, en s'assurant que ses productions continuent d'avoir comme but de « refléter les réalités régionales et la diversité de la société québécoise⁶. » Pour fréquenter et avoir le goût de découvrir la culture francophone, il faut s'en imprégner et pour s'y engager, il faut s'y reconnaître.

La culture est un élément vivant qu'il ne faut pas définir dans une perspective de « folklorisation ». Le passé est un élément la constituant, mais le présent et le futur appartiennent aux artistes qui la définissent. Il faut leur donner les moyens de le faire, dont celui de connaître leurs racines. L'identité d'une personne est une construction et une projection vers l'avenir. Assurons-nous d'agir au cœur même de son développement et y intégrer l'intérêt pour cette culture francophone. Ainsi, l'individu en saisira toute la singularité, la richesse, l'originalité et le potentiel créatif pour s'y investir et contribuer lui-même à cette culture. Il en ira de même pour l'identité collective, les deux vont de pair.

Au-delà de l'aide au secteur, aux artistes et aux artisans, quand on parle de l'investissement exemplaire de l'État pour amener la culture aux jeunes, on pense d'abord et avant tout à agir par le système scolaire. Il y a un fort leadership à exercer au sein du Groupe d'action pour l'avenir de la langue française formé par le gouvernement, plus particulièrement une coordination entre les ministres de la Langue française, de la Culture et des Communications, de l'Enseignement supérieur, de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, et de l'Éducation. Il faut sortir du cercle vicieux du déclin généré par les forces du marché et entrer grâce à l'action exemplaire de l'État dans un cercle vertueux.

Quelles sont les pratiques porteuses pour accroître la maîtrise de la langue française par les élèves et les étudiantes et étudiants québécois?

La maîtrise de la langue française est étroitement liée à la réussite éducative des élèves, des étudiantes et des étudiants. Pour accompagner adéquatement les jeunes dans leur apprentissage général et accroître leur maîtrise de la langue française, plusieurs mesures

⁶ www.telequebec.tv/societe/mission/

sont souhaitables. Par exemple, des écoles et des établissements d'enseignement favorisant la mixité scolaire et sociale, une diminution du nombre d'élèves dans les classes et une diminution de la taille des groupes-cours en enseignement supérieur, l'ajout de personnels de soutien et professionnel à temps plein ainsi qu'un financement additionnel pour aider les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) et pour les étudiantes et étudiants en situation de handicap (EESH), ainsi que des mesures pour soutenir le travail du personnel enseignant et des autres intervenants au bénéfice de la réussite des élèves, des étudiantes et des étudiants.

Un climat sain et exempt de violence, une approche collaborative pour intervenir auprès des élèves, des étudiantes et des étudiants, une réduction de la surcharge permettant d'être à l'écoute, un allègement des tâches connexes ou administratives afin de concentrer les énergies sur sa principale mission sont aussi des exemples de pratique qui ont un impact positif direct sur la réussite des jeunes.

Dans un contexte où les programmes pédagogiques particuliers sont de plus en plus populaires, il pourrait être souhaitable de modifier la *Loi sur l'instruction publique* ainsi que le *Régime pédagogique pour rendre prescriptif le nombre d'heures d'enseignement du français aux enseignements primaire et secondaire*. Au niveau collégial, les quatre cours de français et de littérature de la formation générale commune et propre demeurent incontournables pour accroître la maîtrise du français des étudiantes et des étudiants. Il faut aussi soutenir davantage les classes d'accueil et les classes de mise à niveau au collégial et à l'université, et ce, tant pour les étudiantes et étudiants originaires du Québec que de l'étranger.

Nous pensons qu'une large réflexion s'impose sur l'acquisition et l'évaluation des compétences en français oral et écrit, autant dans les cours de français que dans les autres matières, et ce, à tous les ordres d'enseignement. En effet, comment expliquer que les élèves, les étudiantes et les étudiants éprouvent autant de difficulté en français tout au long de leur parcours académique? Comment valoriser davantage la lecture, un socle pour la maîtrise de la langue? Comment sensibiliser toutes les enseignantes et tous les enseignants à l'importance de la maîtrise du français?

Quelles sont les pratiques porteuses pour accroître la visibilité et la capacité d'attraction des universités québécoises francophones?

Tout d'abord, il importe de dénoncer le système compétitif dans lequel les établissements universitaires évoluent, tant au Québec, pour l'octroi de financement, que sur les palmarès internationaux pour une image de marque. Ce contexte nuit aux universités québécoises francophones.

Faire du français la langue de l'avenir au Québec est aussi un prérequis essentiel. Tous les éléments précédemment cités pour accroître la découvrabilité des produits culturels francophones pour faire du français la langue commune et la langue de travail ainsi que pour assurer une maîtrise du français écrit et oral sont autant de pratiques nécessaires qui contribuent à l'intérêt des étudiantes et des étudiants québécois à poursuivre leurs études dans des universités francophones.

Les universités francophones qui augmentent leur offre de cours et de programmes en anglais dans un objectif de s'illustrer dans un marché international de l'enseignement supérieur vont malheureusement à l'encontre de la volonté de faire rayonner le français. Si, à court terme, cette stratégie peut sembler permettre de rejoindre un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants, elle risque au contraire à moyen et à long terme de dévaloriser les études supérieures en français.

En lien avec la question suivante sur la production de contenus scientifiques en français, il importe aussi que les étudiantes et les étudiants aient accès à du matériel pédagogique en français dans les universités. Pour ce faire, il faut soutenir davantage les publications en français et financer la traduction des ouvrages anglophones souvent utilisés comme documents de référence.

En ce qui concerne les étudiantes et les étudiants internationaux, la nouvelle mesure budgétaire permettant l'octroi d'exemption des droits de scolarité supplémentaires pour celles et ceux qui s'inscriront dans des programmes d'études en français semble un pas dans la bonne direction (notons toutefois que les détails de mise en œuvre ne sont pas encore connus à ce moment-ci). Il faudra aussi s'assurer que le processus fédéral d'octroi de visas aux étudiantes et aux étudiants de pays francophones, en particulier celles et ceux en provenance de l'Afrique, n'engendre pas de discrimination.

Quelles sont les pratiques porteuses pour accroître la production, la diffusion, la découvrabilité et la vulgarisation des contenus scientifiques en français?

La recherche universitaire se fait de plus en plus en anglais dans un contexte compétitif pour accroître le rayonnement international des établissements d'enseignement et obtenir des subventions. Il est donc important que des actions soient prises pour soutenir la recherche et la création en français au Québec. Parmi celles-ci, un meilleur financement des revues et des communications scientifiques francophones et une augmentation substantielle des fonds subventionnaires de recherche au Québec et au Canada s'avèrent nécessaires pour mieux soutenir et faire rayonner la recherche et la création en français.

Conclusion

Le ministre de la Langue française a lancé cette double consultation pour nourrir sa réflexion et celle du Groupe d'action pour l'avenir de la langue française en vue d'en arriver à établir un plan d'action pour la défense et la promotion de la langue française. Nous nous sommes concentrés à trouver des moyens structurants qui feront du français la véritable langue commune. Nous espérons que ces quelques idées et principes qui doivent, selon nous, guider l'action gouvernementale nourriront sa réflexion et celle du groupe d'action afin d'établir un plan d'action gouvernemental pour l'avenir de la langue française annoncé pour l'automne.

La CSN a toujours appuyé les mesures gouvernementales qui allaient dans le sens de la promotion et de la défense de la langue française. Il en est encore ainsi. Dans le cadre des consultations amorcées, nous souhaiterions vous rencontrer pour élaborer davantage les pistes d'action développées dans les pages de ce mémoire.

Sommaire de gestion

La CSN propose de miser particulièrement sur la formation en entreprise durant la semaine normale de travail et sans perte de rémunération pour les travailleuses et les travailleurs ayant des besoins de francisation, notamment pour les personnes immigrantes. D'ailleurs, l'admissibilité au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) par le MIFI devrait être conditionnelle à un engagement des entreprises d'inscrire les TET à un plan de francisation en entreprise. De plus, il ne faut pas que Francisation Québec se prive de l'expertise et du réseau de la CPMT. Il est nécessaire qu'elle participe activement à la planification de l'offre de formation de Francisation Québec.

Quant au système scolaire, comment expliquer que les élèves, les étudiantes et les étudiants éprouvent autant de difficulté en français tout au long de leur parcours académique? Une large réflexion s'impose sur l'acquisition et l'évaluation des compétences en français oral et écrit, autant dans les cours de français que dans les autres matières, et ce, à tous les ordres d'enseignement. Il pourrait être souhaitable de modifier la *Loi sur l'instruction publique* ainsi que le *Régime pédagogique pour rendre prescriptif le nombre d'heures d'enseignement du français au primaire et au secondaire*. Au niveau collégial, les quatre cours de français et de littérature de la formation générale commune et propre demeurent incontournables pour accroître la maîtrise du français des étudiantes et des étudiants. Il faut aussi soutenir davantage les classes d'accueil et les classes de mise à niveau au collégial et à l'université, et ce, tant pour les étudiantes et étudiants originaires du Québec que de l'étranger.

L'État doit entreprendre un vaste chantier pour le développement d'un secteur culturel francophone attractif et fort qui contribuera à faire du français la langue commune. Avec l'accélération des pénuries de main-d'œuvre appréhendées pour les prochaines décennies, nous courons à un désastre collectif si le gouvernement ne s'attaque pas à l'amélioration des conditions de travail des travailleuses et des travailleurs, des artistes et des artisans du secteur. Si on laisse agir les seules forces du marché, l'anglicisation et l'américanisation de la culture québécoise sont inéluctables. Il est aussi nécessaire d'inverser la logique. Il faut amener la culture québécoise vers les jeunes, de toutes les cultures et de toutes les couches de la société, pour qu'ils s'en imprègnent et se l'approprient. Télé-Québec est, en ce sens, une institution essentielle dans la création et la transmission d'une culture québécoise originale.

Faire du français la langue de l'avenir au Québec est un prérequis important pour accroître la capacité d'attraction des universités francophones. Tous les éléments précédemment cités pour faire du français la langue commune et la langue de travail sont des pratiques nécessaires qui contribuent à l'intérêt des étudiantes et des étudiants québécois de poursuivre leurs études en français. Il importe que les étudiantes et les étudiants aient accès à du matériel pédagogique en français dans les universités et, de ce fait, financer la traduction des ouvrages anglophones souvent utilisés comme documents de référence. Intimement lié à cela, il faut assurer un meilleur financement des revues et des communications scientifiques francophones, et une augmentation substantielle des fonds subventionnaires de recherche au Québec et au Canada s'avère nécessaire pour mieux soutenir et faire rayonner la recherche et la création en français.